



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Formations aux métiers d'aides-soignants et d'auxiliaires de puériculture

Question écrite n° 26569

Texte de la question

M. Vincent Descoeur attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les inquiétudes des instituts de formation aux métiers d'aides-soignants et d'auxiliaires de puériculture qui attendent depuis décembre 2019 la parution des textes relatifs à la sélection des candidats pour ces formations. Ces établissements ont communiqué dès novembre 2019, à la demande de la Direction générale de l'offre de soins (DGOS), sur la suppression des concours, mais se trouvent aujourd'hui dans l'incapacité d'apporter des informations aux candidats sur les nouvelles modalités de sélection et de déroulement de ces formations. Cette absence de lisibilité risque de détourner les candidats de professions qui souffrent d'ores et déjà d'une désaffection, alors que les besoins augmentent. C'est pourquoi il lui demande dans quel délai le Gouvernement entend publier les textes précisant les nouvelles modalités de sélection et de formation des aides-soignants et auxiliaires de puériculture.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Descoeur](#)

Circonscription : Cantal (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26569

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2020](#), page 1008

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)